

## Le compte rendu de l'audience rectorale du 14 Décembre 2011

Délégation composée de l'intersyndicale des enseignants et de la FCPE du lycée Joffre

\*\*\*\*\*

*Après le constat des conditions très difficiles de la rentrée scolaire 2011-2012 (lors du CA du 8 Novembre dernier) une demande d'audience a été formulée par l'ensemble des élus adultes du CA du lycée Joffre auprès du Recteur d'Académie dans l'objectif de garder au Lycée Joffre un service public d'enseignement de qualité.*

### **Les points abordés par la délégation**

Les multiples conséquences de la diminution de la dotation globale horaire (DGH) alliée aux évolutions liées à la réforme du lycée, une diminution de 138 heures, en 2011-2012 (*en soulignant que tout « tour de vis » supplémentaire serait insupportable*):

- les problèmes des emplois du temps (des trous, la réduction horaire de certaines options, inégalités dans la répartition de l'AP, participation des classes préparatoires à la réforme du lycée -au détriment de l'enseignement des langues vivantes notamment)
- la progression mécanique du nombre d'élève par classe (34.7 dans les classes de 2<sup>nde</sup> par exemple) d'où la remise en question de la qualité de l'enseignement.
- la suppression des postes d'enseignements: Le nombre d'enseignants par discipline étant systématiquement traité au plus juste (par ex. des postes partagés avec un autre établissement participent encore à la complexité de la construction des emplois du temps).

Par ailleurs il n'y a pas assez de surveillant dans le lycée Joffre. Par ex.: la suppression de deux postes et demi d'assistants d'éducation (AED) en service de surveillance pour assurer une bonne organisation de la vie scolaire (les nuisances et bruits redondants, la sécurité générale des élèves, l'absentéisme augmenté déjà en 2010-2011, et enfin le suivi pédagogique et social difficilement assuré).

### **Les réponses apportées par les représentants du recteur**

- les moyens mis à la disposition du rectorat étaient en baisse, en raison de la politique décidée par l'assemblée nationale et le gouvernement (rappelle que le budget voté prévoit 5500 postes supprimés). 100 emplois ont en conséquence été supprimés sur l'académie, et le recteur assume le choix d'avoir fait porter les réductions sur les lycées et de préserver « autant que faire se peut » les collèges.
- la volonté était de traiter Joffre comme un des 75 lycées de l'académie (ni plus, ni moins), Ils considèrent cependant qu'avec les moyens donnés Joffre peut faire

face à tous les horaires élèves obligatoires, ce qui n'est pas forcément vrai pour les options (rappel : AP et OIE ne sont pas des options).

- l'objectif du rectorat est que , en conséquence ,voire objectif, de la réforme, 95% des élèves de 2de soient scolarisés en lycée de secteur (ce qui a amené le recteur a mettre en œuvre des sectorisations de lycées technologiques, tel le lycée Mermoz depuis cette rentrée) ; le choix de l'orientation ne se faisant qu'à l'issue de la seconde , la « déssectorisation », hors cas très particuliers , n'a pas de raison de se faire plus tôt. Ils font remarquer qu'à Joffre, 50% des secondes seraient hors secteur ; ils affirment ne pas vouloir remettre en cause cette attractivité spécifique, mais ne souhaitent pas non plus que cette valeur augmente ; ils notent que malgré la suppression d'1 seconde (re-sectorisation) à la rentrée 2011, le nombre d'élève est resté stable.
- A une question sur le nombre d'élèves par classe, ils répondent n'avoir aucune consigne formelle du ministère sur ce point
- Concernant les surveillants, ils admettent une baisse de 2.5 au total (2 au lycée et 0.5 au collège), ce qui permettraient de disposer de 14 ETP pour les AED auxquels s'ajoutent 2 contrats aidés qui malgré les consignes ministérielles de suppression ont pu être budgétisés. *(la FCPE s'informerera auprès de l'administration du lycée pour faire un point sur ce sujet).*

Conseil local FCPE du lycée Joffre